

REGLEMENT PARTICULIER

8ème RALLYE REGIONAL MODERNE

DU MORBIHAN

6 et 7 Mai 2023

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Samedi 18 mars 2023
Ouverture des engagements :	Samedi 18 mars 2023
Clôture des engagements :	Mardi 25 avril 2023
Parution du road-book :	Samedi 6 mai 2023
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 6 mai 2023 de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Vérifications administratives :	Samedi 6 mai 2023 de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h00
Vérifications techniques :	Samedi 6 mai 2023 de 8h45 à 12h15 et 13h15 à 16h15
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 6 mai 2023 à 9h00
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Samedi 6 mai 2023 à 11h00
Publication des heures et ordres de départ :	Samedi 6 mai 2023 à 17h00
Départ de la première étape :	Samedi 6 mai 2023 à 18h00
Arrivée de première étape (1 ^{ère} voiture) :	Samedi 6 mai 2023 à 21h36
Publication des résultats de la 1 ^{ère} étape :	Dimanche 7 mai 2023 à 7h45
Départ de la deuxième étape :	Dimanche 7 mai 2023 à 8h00
Arrivée de la deuxième étape (1 ^{ère} voiture) :	Dimanche 7 mai 2023 à 15h13
Vérification finale :	Lucas automobile 56 Parc d'Activité de la chaussée 56220 Malansac
Publication des résultats du rallye :	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix :	Podium d'arrivée à Pluherlin

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **ASACO Océane** organise le **8ème Rallye régional du Morbihan, les 6 et 7 mai 2023** en qualité d'organisateur administratif avec le concours de l'association **BREIZ COMPETITION AUTO** en tant qu'organisateur technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation du LRSA numéro **R21** en date du **16 Mars 2023**

Organisateur technique

Association BREIZ COMPETITION AUTO

20 allées des chênes 56220 Pluherlin

Téléphone : 02.97.43.38.58 Portable : 06.44.37.81.33 jurallye56@orange.fr

Site internet : www.rallyedumobihan.jimdo.com

Permanence du rallye pendant le rallye : Salle les Grées 56220 Pluherlin

Téléphone du PC course : **02.97.26.08.84**

1.1P. OFFICIELS

Président du collège	Jean-Paul BEDIN	Licence n°3271	Code ASA 1209
Membres	Luc DEHAN	Licence n° 6495	Code ASA 1202
	Olivier ABALAIN	Licence n° 202190	Code ASA 1210

Directeur de Course au PC	Serge FAUVEL	Licence n°2510	Code ASA 1507
Directeur de Course Adjoint, délégué à l'ES 3,5,7 au PC	Jean-Luc PAGE	Licence n°4727	Code ASA 1507
Directrice de Course déléguée à l'ES 1,2,4,6,8 au PC	Myriam MAWDSLEY	Licence n°1115	Code ASA 1303
Directeur de Course délégué ES 1,2,4,6,8	Jean-Louis MINEUR	Licence n° 29169	Code ASA 1209
Directeur de Course Adjoint délégué en ES 1,2,4,6,8	Joachim MAWDSLEY	Licence n° 15063	Code ASA 1303
Directeur de Course délégué en ES 3,5,7	Gilles MERLIOT	Licence n°10396	Code ASA 1202
Directeur de Course Adjoint délégué en ES 3,5,7	Guillaume COUSIN	Licence n°206258	Code ASA 1210
Médecin au PC	En cours		
Commissaire Technique Responsable	Bernard PENILLA	Licence n° 17999	Code ASA 0811
Commissaires Techniques	Patrick GUILLEUX	Licence n° 55340	Code ASA 1314
	Bernard FOURNIERE	Licence n° 12823	Code ASA 1204
Chargés des relations avec les concurrents	Cathy CONDEMINE	Licence n°56617	Code ASA 1018
	Michel ISOREZ	Licence n° 613208	Code ASA 1201
Responsable Classements	Stéphane MONFORT	Licence n°36611	Code ASA 1205
Chronométrateurs 1,2,4,6,8	Alain DEVIN	Licence n°37311	Code ASA 1106
	Maryse RAGUENEAU	Licence n° 24305	Code ASA 1106
Chronométratrices ES 3,5,7	Maryse GUION	Licence 12140	Code ASA 1202
	Ghislaine GAUDET	Licence n°4210	Code ASA 1205
	Corinne SERVOIN	Licence n°48875	Code ASA 1201

1.2.P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Morbihan compte pour :

La coupe de France des rallyes 2023, **coefficient 2**,

Le championnat de la Ligue Bretagne Pays de la Loire,

Le championnat de l'automobile club de l'ouest.

1.3.P. VERIFICATIONS

Une heure de convocation de vérifications administrative vous sera transmis par mail, avec votre confirmation d'engagement.

Les vérifications techniques auront lieu sur le parking du cimetière de Pluherlin

Les vérifications finales seront effectuées :

Adresse : LUCAS AUTOMOBILES 56

Parc d'activités de la chaussée

56220 MALANSAC

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7ème rallye moderne du Morbihan doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement et **photocopie des permis et licences**, dûment complétée, avant le **Mardi 25 Avril minuit** à l'adresse suivante :

**Le Menelec Julien
20, allées des chênes 56220 Pluherlin**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **230 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **460 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Aucune assistance autorisée rue du taillis et rue saint Hernin.

Assistance autorisée uniquement complexe Albert Allain et zone de La Nuais de Pluherlin.

Prise en charges des déchets obligatoire par les équipages ou dans les poubelles de tri mise à votre disposition.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 7ème rallye du Morbihan représente un parcours de **150.040kms.**

Il est divisé en 2 étapes :

1ère étape en 2 sections

2ème étape en 3 sections

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de **40.000 kms.**

Les épreuves spéciales sont :

ES « Le Pin » : 1 - 2 3.350 kms

ES « Carguillotin » : 3 - 5 - 7 5.400 kms

ES « La Porte de Fer » : 4 – 6 – 8 5.700 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu le **Samedi 6 Mai de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00**, limités à **3 passages** par spéciales.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Des coupes ou trophées seront distribuées aux :

- 3 premiers du scratch
 - 3 premiers de chaque classe si + de 9 partants par classe – 2 premiers de chaque classe si 4 à 8 partants et au 1er de chaque classe si 1 à 3 partants
 - 1er équipage féminin
- Les coupes ne sont pas cumulables.

La remise des prix se déroulera le dimanche 7 mai 2023 sur le podium l'ACO parking de l'école à Pluherlin.